

3. 1. L'accueil extrascolaire dans et en dehors des écoles

A. MATERIEL

DANS LES ECOLES :

- Choisir ou créer le matériel dans une optique de durabilité
- Poser des règles et des lignes de conduite communes à toutes et tous

EN DEHORS DES ECOLES :

- Installer des espaces de rangement de matériel adaptés, conformes et appropriés à l'organisation de l'accueil et de l'animation des groupes d'enfants.
- Poser des règles et des lignes communes à tous les utilisateurs

B. LOCAUX

DANS LES ECOLES :

- Permettre aux enfants et aux jeunes accueillis durant leur temps libre dans les écoles de pouvoir investir des locaux qui répondent aux normes spatiales préconisées par l'ONE
- Offrir des conditions de travail adéquates aux accueillantes.

EN DEHORS DES ECOLES :

- Accroître une cohésion sociale entre les différentes tranches d'âges des enfants accueillis, hors périodes scolaires, durant leur temps libre, dans la commune de Lierneux ;

Gribouille & Cie

- Permettre aux enfants accueillis le mercredi après-midi de pouvoir investir des locaux sécurisés, adaptés et aménagés en fonction des différentes tranches d'âges.
- Offrir des conditions de travail adéquates au personnel accueillant.

Les Amis de l'Alien :

- Permettre aux jeunes accueillis durant leur temps libre dans les écoles de pouvoir investir des locaux sécurisés, adaptés et aménagés en fonction des différentes tranches d'âges
- Répondre aux besoins en matière d'activités dans le cadre du temps libre des 8 ans et +
- Offrir des conditions de travail adéquates aux animateurs

C. PERSONNEL ACCUEILLANT

DANS LES ÉCOLES :

- Soutenir le personnel accueillant dans ses démarches professionnelles quotidiennes.
- Valoriser les rôles et les fonctions du personnel AES.

EN DEHORS DES ECOLES :

- Offrir des conditions de travail adéquates aux organisateurs de stages et/ou aux animateurs.

3. 2. Les activités culturelles et sportives

A. 1. ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES EXISTANTES

- Service ATL = Un espace de référence - Un espace de soutien.

A. 2. NOUVELLES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

- Répondre aux besoins en matière d'activités dans le cadre du temps libre des tout-petits (2,5 - 4 ans) ;

A. 3. AIDE FINANCIERE A LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles pour tous les enfants.
- Limiter les freins liés aux coûts d'inscriptions.

3.3. L'accueil durant les congés

- Offrir des possibilités d'accueil (hors stages) pour les 2,5 ans - 4 ans durant les congés scolaires.
- Répondre aux besoins en matière d'accueil et d'activités dans le cadre du temps libre des 8 ans et +
- Elargir l'offre d'accueil durant les congés de Toussaint, Noël et carnaval..

3.4. L'information aux familles

- Développer de nouveaux moyens d'information pour les familles.
- Valoriser les moyens existants.